

DÉCISION DE LA PRESIDENTE N°2023-167
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Collecte des déchets verts 2023 sur les communes de Saint-Flour, Saint-Georges, Coren et Talizat.

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Considérant que dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et afin de répondre aux besoins des habitants, Saint-Flour Communauté a décidé de mettre en place des bennes de collecte de déchets verts, sur la période du 24 Avril au 31 octobre 2023 sur les communes de Saint-Flour, Coren et Saint-Georges et sur la période du 1^{er} Mai 2023 au 1^{er} Mai 2024 sur la commune de Talizat ;

Vu la consultation des entreprises qui a eu lieu du 28 mars au 7 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1 : De confier la collecte et le transport des bennes à déchets verts à la société TRANSPANEZE – Le Bourg – 15300 Ussel sur le territoire de Saint-Flour Communauté, pour la période considérée vers la plateforme de compostage du SYTEC ;

Article 2 : De fixer les conditions tarifaires comme suit :

- Communes de Saint-Flour, Saint-Georges, Coren :
Location : 43 € HT/mois – Vidage : 60 € HT/vidage
- Commune de Talizat :
Location : 43 € HT/mois – Vidage : 60 € HT/vidage

Les prix de vidage des bennes seront actualisés mensuellement en fonction de l'indice CNR cuve moyenne mensuelle.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe collecte des OM 2023, chapitre 011, articles 611 et 6135 ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 5 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 17 avril 2023

La Présidente

Céline Charriaud



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230419-DEC2023-167-AU
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

La collecte des déchets comprend :

- La mise à disposition de 5 bennes de 20 m3 sur les communes de Saint-Flour (Roueyre et Fraissinet) ; Coren, Saint-Georges pendant 6.5 mois (mi-avril à fin octobre) et Talizat pendant 12 mois
- L'évacuation sur le site de cocompostage des Cramades des bennes une fois par semaine ou à la demande de la communauté de communes.

La mise en place des bennes devra être effective pour le Vendredi 21 avril 2023 au plus tard.

Location de Bennes Saint-Flour, Coren, Saint-Georges et Talizat :

Nature des prestations	Unité	Nbre	Prix unitaire HT	Montant HT
Location de benne (5 bennes)	mois	40	43,00	1720,00
Total Montant Total HT				1720,00
TVA 5.50%				94,60
Montant Total TTC				1814,60

Rotation et vidage des bennes :

Nature des prestations	Unité	Nbre	Prix unitaire HT*	Montant HT
Collecte des déchets hebdomadaire sur St Flour	U	58	60,00	3480,00
Collecte des déchets hebdomadaire sur Coren, St Georges	U	58	60,00	3480,00
Collecte des déchets hebdomadaire sur Talizat	U	52	60,00	3120,00
Total Montant Total HT				10.080,00
TVA 10%				1.008,00
Total Montant Total TTC				11.088,00

* + indexation gazoil mensuelle ci-jointe.

Fait à Mssel , le 07 avril 2023

INDEXATION GAS-OIL 2022



Référence Comité National Routier www.CNR.fr

Part du G-O dans le coût de revient global		29,00%
	Date	Tarif
Prix du carburant de référence	mars 2023	1,4847
Prix à la cuve moyen mensuel		1,0711
Variation sur la période		-100,00%
Impact estimé sur le coût de revient total		-29,00%

Méthode de calcul :

$$\frac{\text{indice du mois} - \text{indice de référence} \times \text{part du G-O dans CR}}{\text{indice de référence}}$$

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230419-DEC2023-167-AU
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023